



BARÈME TRANSACTION
A compter du 1er janvier 2025

Barème Honoraires* :

MONTANT DES HONORAIRES IMMOBILIER HABITATION

À compter du 1er janvier 2025

TRANSACTION honoraires à la charge acquéreur :

PRIX DE VENTE	TAUX
< à 150 000 €	10 %
150 001 € à 250 000 €	9 %
250 001 € à 350 000 €	8 %
350 001 € à 500 000 €	7 %
> 500 001 €	6%

Prix TTC au barème de la TVA en vigueur.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

* En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET
VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX
HONORAIRES CHARGE ACQUÉREURS

PRIX DE VENTE
DES HONORAIRES

MONTANT

< ou égal à 25 000 €
HT

Forfait de 5000 €

25 001 € à 50 000 €
HT

Forfait de 7 500 €

50 001 € à 100 000 €
HT

Forfait de 10 000 €

> 100 000 €
vente

10% HT du prix de

CESSION DE PART DE SOCIETE

Honoraires charge acquéreurs

10% HT du montant total des dettes, des crédits en cours à rembourser et de la valeur des parts.

LM IMMOBILIER EIRL - RCS DAX 891 381 477

Siège social : 23 route de Bayonne 40230 St Geours De Maremne

Tél. 06.07.45.95.28. Email : lucie.martinet@lm-immobilier.fr

N° TVA intra-communautaire : FR 40891381477 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle N° CPI 4002 2020 000 044 764
délivrée par la CCI des Landes – Activité : Transaction et gestion – Garantie financière **120000€ Non détentrice de fonds** : n°B01056428 Galian
89 rue de la Boétie 75008 PARIS – RCP : n°120137405 MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS